IKAS-BI

1re Association de parents d'élèves bilingues de l'enseignement public
Erakaskuntza publikoaren ikasle elebidunen burasoen elkartea

1986 2016 30 ans - urte

POINT PRESSE **JEUDI 29 JUIN 2017 – 10 H**

MAISON DES ASSOCIATIONS – PARKING GLAIN - BAYONNE

ENSEIGNEMENT BILINGUE PUBLIC :

LA RENTRÉE 2017 SERA TENDUE

4 examens de faisabilité ont été conduits et au vu des résultats, l'OPLB considère faisable et souhaitable l'ouverture d'une section bilingue dans 3 écoles :

- St Pée sur Nivelle Amotz

- Bayonne les Arènes

- et RPI Licq/Laguinge

- St Jean de Luz Centre : *peu de réponses positives*

- **Décisions de carte scolaire de l'arrêté de l'Inspecteur d'Académie du 17 février 2017 :**

Deux décisions concernent l'ouverture de nouvelles sections bilingues :

- une décision d'ouverture définitive à l'école de Biarritz Thermes-Salins dans le cadre de la fusion avec l'école maternelle de Biarritz Alsace : « attribution de 0,50 poste basque (annulation du retrait provisoire pour l'année de 0,50 poste basque) ». Il s'agit d'une réouverture de la section bilingue provisoirement fermée à la rentrée 2015 par manque d'élèves
- une décision d'ouverture conditionnée au RPI de Licq/Laguinge : « attribution conditionnelle de 0,5 poste de basque si le bilinguisme est mis en place sur le RPI »

- **PROPOSITIONS :**

- RPI DE LICQ / LAGUINGE : ouverture d'une section bilingue et attribution conditionnelle de 0,5 poste de basque

- ECOLE DE BAYONNE LES ARÈNES : ouverture d'une section bilingue et attribution conditionnelle de 0,5 poste de basque

- ECOLE DE ST PÉE SUR NIVELLE AMOTZ : ouverture d'une section bilingue et attribution conditionnelle de 0,5 poste de basque

- **Décisions de carte des section bilingues prises par arrêté du Recteur d'académie du 23 janvier 2017**

En collège :
Une décision d'ouverture est actée au collège Albert Camus de Bayonne pour la rentrée 2017, hors procédure habituelle : inscription dans le programme de travail et examen de faisabilité.

En lycée :
Deux décisions d'ouverture, déjà convenues sur le principe l'an dernier suite aux examens de faisabilité réalisés en 2015-16, sont actées pour la rentrée 2017 :

- lycée des Pays de Soule de Chéraute en seconde générale
- lycée Cantau d'Anglet en seconde générale

5 projets d'expérimentation ont été initiés :

- 3 pour la mise en place d'un enseignement en langue basque en PS et MS :
  URRUGNE BOURG, ST-PIERRE D'IRUBE BASTÉ-GUIÉTA ET BAYONNE JULES FERRY MATERNELLE

- 1 pour la mise en place d'une enseignement en langue basque de la PS à la GS : RPI DE BANCA / UREPEL

- 1 pour l'élargissement de 75% à 100% du temps d'enseignement en basque de la PS à la GS : RPI ISPOURE / ST JEAN PIED DE PORT

Dans le cas de Saint-Pierre-d'Irube Basté-Quiéta, l'enquête n'a pas suscité l'adhésion majoritaire des familles et le projet n'a pas été déposé auprès de l'inspection académique.

Dans tous les autres cas, l'enquête a mis en évidence l'adhésion au projet, l'accord du Conseil d'école a été formalisé et la demande a été déposée auprès de l'Inspecteur d'académie. Concernant les moyens nécessaires à la mise en place de ces expérimentations, l'octroi d'un demi-poste de basque supplémentaire à l'école de Bayonne Jules Ferry maternelle est sollicité. Dans les autres cas, il n'y a pas de coût supplémentaire en moyen d'enseignement, que ce soit pour Urrugne par rapport à l'enseignement bilingue à parité horaire, ou pour le RPI Ispoure/Saint-Jean-Pied-de-Port par rapport à l'expérimentation à 75% déjà mise en place depuis 2008.

- **Décisions de carte scolaire de l'arrêté de l'Inspecteur d'Académie du 17 février 2017 :**

Le projet de l'école de Bayonne Jules Ferry maternelle a été autorisé par l'Inspecteur d'académie et la décision de carte scolaire suivante a été prise : « attribution de 0,50 poste basque (projet immersif) »

Concernant les deux autres sites ayant déjà déposé un projet d'expérimentation, les mesures suivantes ont été prises :

- Urrugne Bourg : « retrait de 0,5 poste »
- RPI Ispoure/Saint Jean-Pied-de-Port : « retrait de 0,25 poste et de 0,25 poste basque »

La validation des projets d'expérimentation n'est à ce jour pas actée, mais les décisions prises ne remettent pas en cause la mise en place éventuelle de ces expérimentations.

PROPOSITIONS :

- **URRUGNE BOURG :** autoriser la mise en place de l'expérimentation
- **RPI ISPOURE / ST JEAN PIED DE PORT :** autoriser l'extension de l'expérimentation à 100 %
- **RPI BANCA / UREPEL :** autoriser la mise en place de l'expérimentation

2.2. Orientation 4 : Mettre en œuvre un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues alliant calcul théorique des besoins et organisation pratique des enseignements

Les projets de mesures de carte scolaire et les propositions de l'OPLB ont fait l'objet d'une réunion de concertation entre le président de l'OPLB et l'Inspecteur d'académie le 30 janvier 2017.

L'ensemble des mesures définitives et conditionnelles de carte scolaire ont fait l'objet d'un arrêté de l'Inspecteur d'académie le 17 février 2017 (cf. annexe 1).

2.2.1. Analyse des mesures au regard de l'application des seuils : approche quantitative

Sur 101 sites proposant un enseignement bilingue (hors nouvelles ouvertures à la rentrée 2017), les seuils sont respectés dans 66 écoles, soit dans 65% des cas.

Dans 9 écoles, la non application relève d'un effet de seuil : dépassement des seuils convenus pour les classes bilingues et unilingues de 1 voire 2 unités par classe en moyenne.

Globalement, on peut considérer que les seuils sont appliqués dans 75 écoles, soit 74% des cas.

Enseignement public 1er degré

2.2.2. Analyse au cas par cas des organisations pédagogiques des écoles ou RPI où les seuils ne sont pas appliqués : approche qualitative

L'analyse qualitative de ces écoles ou RPI permet de repérer des situations où les moyens enseignants attribués imposent la mise en place d'organisations pédagogiques difficiles (classes surchargées et/ou multi-niveaux).

2.2.2.1. Villefranque

- Effectifs prévisionnels :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Bilingues		8	9	10	5	5	4	1	2	**44**
Unilingues		10	10	17	8	8	24	10	16	**103**
TOTAL		**18**	**19**	**27**	**13**	**13**	**28**	**11**	**18**	**147**

- Dotation 2016-17 : 1 poste de basque, 6 postes de français
- Mesure retenue : retrait d'un poste de français, révisable si 105 élèves unilingues à la rentrée
- Dotation 2017-18 après mesure :
  - si effectif unilingue inférieur à 105 : 1 poste de basque, 5 postes de français
  - si effectif unilingue supérieur ou égal à 105 : 1 poste de basque, 6 postes de français

Conséquence sur l'organisation pédagogique :
En basque, avec 44 élèves et 1 poste de basque, le seuil de 22 élèves par classe est respecté. Pour autant, les conditions d'enseignement sont difficiles sur les temps d'enseignement en basque avec deux répartitions des élèves envisageables :

- soit deux groupes de 22 élèves avec un groupe à 3 niveaux (8 PS, 9 MS, 5 GS) et un groupe à 6 niveaux (5 GS, 5 CP, 5 CE1, 4 CE2, 1 CM1 et 2 CM2)
- soit un groupe de 27 élèves à 3 niveaux (8 PS, 9 MS, 10 GS) et un groupe de 17 élèves à 5 niveaux (5 CP, 5 CE1, 4 CE2, 1 CM1 et 2 CM2)

PROPOSITION :

- Attribution de 0,5 poste de basque à l'école de Villefranque

Enseignement public 1er degré

2.2.2.2. Espelette

- Effectifs prévisionnels :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Bilingues	7	8	13	8	13	4	8	8	5	**74**
Unilingues	1	3	2	1	2	6	1	6	3	**25**
TOTAL	**8**	**11**	**15**	**9**	**15**	**10**	**9**	**14**	**8**	**99**

- Dotation 2016-17 : 1,5 poste de basque, 3 postes de français
- Mesure retenue : aucune
- Dotation 2017-18 après mesure : 1,5 poste de basque, 3 postes de français

Conséquence sur l'organisation pédagogique :
La commune d'Espelette étant classée en ZP2, les effectifs des TPS sont pris en compte. Avec 74 élèves bilingues et 1,5 poste de basque, les difficultés se situent sur les temps d'enseignement en basque avec la constitution de 3 groupes à 24,7 élèves de moyenne, et 3 niveaux par classe minimum, voire 4 selon l'organisation pédagogique retenue.

PROPOSITION :

Attribution de 0,5 poste de basque à l'école d'Espelette

Enseignement public 1er degré

2.2.2.3. Ecole de Briscous Salines

- Effectifs prévisionnels :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Bilingues						17	14	7	10	**48**
Unilingues						13	13	14	20	**60**
TOTAL						**30**	**27**	**21**	**30**	**108**

- Dotation 2016-17 : 1 poste de basque, 4 postes de français
- Mesures retenues : aucune
- Dotation 2017-18 après mesure : 1 poste de basque, 4 postes de français

Conséquence sur l'organisation pédagogique :
Les difficultés sont concentrées sur les temps d'enseignement en basque avec la constitution de deux groupes de 24 élèves (seuil à 22), avec une classe de CE1/CE2 et une classe de CE2/CM1/CM2. Il faut noter que les effectifs bilingues de l'école vont continuer de croître les années à venir, avec des effectifs entrants attendus supérieurs aux effectifs sortants durant les 4 prochaines années.

PROPOSITION :

Attribution de 0,5 poste de basque à l'école de Briscous Salines

Enseignement public 1er degré

2.2.2.4. Urrugne Socoa

- Effectifs prévisionnels :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Bilingues		10	15	9	9	11	5	8	3	**70**
Unilingues		10	9	5	9	14	11	12	28	**98**
TOTAL		**20**	**24**	**14**	**18**	**25**	**16**	**20**	**31**	**168**

- Dotation 2016-17 : 1,5 postes de basque, 5,5 postes de français
- Mesure retenue : aucune
- Dotation 2017-18 après mesure : 1,5 poste de basque, 5,5 postes de français

Conséquence sur l'organisation pédagogique :
Les difficultés sont concentrées sur les temps d'enseignement en basque avec la constitution de trois groupes de 23,3 élèves en moyenne (seuil à 22) et 3 niveaux par classe, voire 4 selon l'organisation pédagogique retenue.

PROPOSITION :

Attribution de 0,5 poste de basque à Urrugne Socoa

Enseignement public 1er degré

B. Analyse des propositions faites dans le 1er degré au regard de la ressource enseignante disponible

1. Les effectifs élèves et enseignants

1.1. Evolutions des effectifs élèves et enseignants dans les écoles qui proposaient, à la rentrée 2016, un enseignement bilingue

	Effectifs bilingues				Effectifs unilingues	TOTAL	Nb postes en basque	Nb postes en français
	Parité horaire	75% en basque	100% en basque	Total				
Effectifs constatés 2016-17	4993	50	283	5326	5271	10597	143,75	346,25
Prévisions 2017-18	5203	51	306	5560	4965	10525	148,50	342,75
Evolution	**+210**	**+1**	**+23**	**+234**	**-306**	**-72**	**+4,75**	**-3,50**

Remarques :

- Les données ne concernent que les écoles qui proposaient un enseignement bilingue à la rentrée 2016 (l'école de Biarritz Thermes Salins et le RPI de Licq/laguinge ne sont donc pas pris en compte).
- Tous les effectifs sont donnés hors CLIS. Seuls les TPS (2 ans) scolarisés en REP et en zones prioritaires 1 et 2 sont comptabilisés.
- La répartition des effectifs bilingues est calculée au regard des décisions prises dans l'arrêté du 17 février 2017 et d'une nouvelle expérimentation autorisée (Bayonne Jules Ferry)
- Le nombre de postes prévisionnels pour 2017-18 inclut les mesures conditionnelles, dès lors que les conditions indiquées sont d'ores et déjà remplies au regard des effectifs prévisionnels annoncés.

Enseignement public 1er degré

1.2. Evolution du nombre de postes entre 2016-17 et 2017-18 par rapport aux décisions de carte scolaire de l'arrêté de l'Inspecteur d'académie du 17 février 2017

	En basque	En français
Evolution du nombre de postes dans les écoles bilingues déjà existantes	+4,75	-3,50
Evolution du nombre de postes dans les nouvelles écoles bilingues crées à la rentrée 2017*	+0,5	
Evolution du nombre de postes de conseiller pédagogique langue basque	+1	
Total	+6,25	-3,50

Remarques :

- Le nombre de postes pris en compte pour 2017-18 inclut les mesures conditionnelles, dès lors que les conditions indiquées sont remplies au regard des effectifs prévisionnels annoncés.
- Ouverture prise en compte : Biarritz Thermes Salins : +0,5 basque

Enseignement public 1er degré

1.3. Besoins nécessaires pour application des propositions de l'OPLB par rapport aux mesures prises dans l'arrêté du 17 février 2017

	Ecoles	basque	français
Ouverture de nouvelles sections bilingues	RPI Licq/Laguinge	+0,5	
	Bayonne Les Arènes	+0,5	
	Saint-Pée-sur-Nivelle Amotz	+0,5	
Mise en place de nouvelles expérimentations	Urrugne Bourg		
	RPI Ispoure/St-J.-Pied-de-Port		
	RPI Banca/Urepel		
Autres mesures sur sites bilingues existants	Villefranque	+0,5	
	Briscous Salines	+0,5	
	Espelette	+0,5	
	Urrugne Socoa	+0,5	
Total :		**+3,5**	

2. Estimation de la nouvelle ressource enseignante disponible à la rentrée 2017

- **On peut estimer à 11 postes la nouvelle ressource enseignante en basque disponible pour la rentrée 2017 :**

  - 1,5 postes supplémentaires via le Concours externe de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) spécial basque de 2017 : 3 reçus amenés à exercer à mi-temps à la rentrée 2017 (second mi-temps en formation à l'Espe) ;

  - 3,5 postes supplémentaires via le CRPE de 2017 : 7 reçus en 2016 qui exercent à mi-temps depuis la rentrée 2016 (second mi-temps en formation à l'Espe) et qui exerceront à plein temps à la rentrée 2017 ;

  - 6 postes supplémentaires via la formation intensive à la langue basque des professeurs du 1er degré enseignant en français.

- **Parmi cette ressource potentielle de 11 postes :**
  - 6,25 nouveaux postes de basque sont nécessaires pour les décisions actées à ce jour ;
  - 2 postes sont nécessaires pour remplacer les enseignants bilingues partant à la retraite, le nombre d'enseignants souhaitant éventuellement abandonner l'enseignement bilingue à la rentrée 2017 n'est quant à lui pas connu.
- **Il reste donc une marge potentielle théorique de 2,75 postes de basque disponibles, qui pourrait permettre de répondre positivement à l'ensemble des propositions effectuées par l'OPLB (besoin de 3,5 postes de basque).**

Enseignement public 1er degré

3. Propositions finales et priorisation éventuelle

Au regard des estimations précédentes, l'ensemble des propositions ci-après pourraient être mises en œuvre :

PROPOSITIONS :

- Autoriser l'ouverture de l'ensemble des nouvelles sections d'enseignement bilingue où la demande sociale est avérée :
  - RPI Licq/Laguinge mesure conditionnelle déjà actée dans l'arrêté du 17 février 2017)
  - Bayonne Les Arènes
  - Saint-Pée-sur-Nivelle Amotz

- Permettre la mise en place de l'ensemble des nouvelles expérimentations ayant recueilli l'adhésion des familles (pas de moyens supplémentaires nécessaires en 2017-18)
  - Urrugne Bourg
  - RPI Ispoure/Saint-Jean-Pied-de-Port
  - RPI Banca/Urepel

Enseignement public 1er degré

- Octroyer les demi-postes de basque qui permettraient la mise en œuvre de l'enseignement bilingue dans des conditions plus satisfaisantes sur les sites existants
  - Villefranque
  - Espelette
  - Briscous Salines
  - Urrugne Socoa

Pour le cas où le nombre réel de postes de basque disponibles serait inférieur à la prévision, la priorisation suivante est proposée pour les propositions nécessitant des moyens supplémentaires :

1. Ouverture d'une section bilingue au RPI Licq/Laguinge (mesure conditionnelle déjà actée dans l'arrêté du 17 février 2017)
2. Ouverture d'une section bilingue à l'école de Bayonne Les Arènes
3. Ouverture d'une section bilingue à l'école de Saint-Pée-sur-Nivelle Amotz
4. Octroi d'un demi-poste de basque à l'école de Villefranque
5. Octroi d'un demi-poste de basque à l'école d'Espelette
6. Octroi d'un demi-poste de basque à l'école de Briscous Salines
7. Octroi d'un demi-poste de basque à l'école d'Urrugne Socoa